



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professeurs techniques adjoints

Question écrite n° 7919

Texte de la question

M Emile Koehl attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'intégration des professeurs techniques adjoints de lycée technique dans le corps des professeurs certifiés. Il constate avec satisfaction qu'un décret, à effet rétroactif, a permis d'intégrer à compter du 1er septembre 1987, les PTA de plus de quarante ans, soit environ 320 personnes. Cependant, il reste une soixantaine de professeurs techniques adjoints en France qu'il ne faudrait pas oublier. Il lui demande ce qu'il compte faire pour cette catégorie de personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des professeurs techniques adjoints de lycée technique qui n'ont pu bénéficier des plans d'intégration prévus par les décrets no 81-758 du 3 août 1981 et no 87-780 du 25 septembre 1987 relatifs aux modalités de recrutement des professeurs certifiés et des professeurs techniques de lycée technique est suivie attentivement par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. S'il est exact que le dispositif réglementaire mis en oeuvre par les textes précités n'a pas permis l'intégration de tous les intéressés, il est rappelé que cela tient essentiellement au fait que les professeurs techniques adjoints de lycée technique non intégrés ne remplissaient pas les conditions d'âge et d'ancienneté de service d'enseignement requis par les textes réglementaires. Toutefois, le cas des professeurs techniques adjoints de lycée technique qui n'ont pas pu bénéficier d'une intégration fait l'objet d'un examen suivi. Si les contraintes particulières qui ont pesé sur la préparation de la loi de finances pour 1989 n'ont pas permis l'inscription d'une mesure réglant favorablement le cas des intéressés, cette question pourra faire l'objet d'un réexamen par rapport aux nouvelles perspectives statutaires ouvertes par le ministre pour les enseignants des lycées et collèges.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mle](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7919

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 103